

Les Echos de Coulommès

Septembre 2024



Chers Coulommoises et Coulommois,

Ce nouveau numéro des ECHOS DE COULOMMES arrive avec la rentrée.....

J'espère que vous avez bien profité de vos vacances en cet été globalement pluvieux et bien animé... D'abord sur le plan gouvernemental avec les résultats des élections qui ont conduit à une démission du gouvernement puis, parenthèse enchantée, ces Jeux Olympiques et Paralympiques qui furent, il faut l'avouer, une très belle réussite. Parfaite organisation, enthousiasme du public sur tous les sites quelque soit le sport et un record de médailles... tout a contribué à nous faire oublier le quotidien. Ces jeux de PARIS 2024 laisseront de magnifiques souvenirs. Un grand BRAVO à tous nos sportifs.

Maintenant retour au travail, à l'école....

Bonne rentrée et bon courage à vous tous.

Madame le Maire
Françoise BERNARD

SOMMAIRE

- page 2 : comment mettre à l'épreuve la pugnacité des élus ?
- page 3 à 10 : une année en images à Coulommès
- page 11 : aux nouveaux arrivants
- page 12 : pour des travaux extérieurs quelles autorisations?
- page 13 : création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME)
- page 14 : participation citoyenne / les 10 règles de la sécurité
- page 15 : infos diverses
- page 16 : à vos agendas

Une année à Coulommès





Comment mettre à l'épreuve la pugnacité des élus ?

Un point sur les projets lancés par votre équipe municipale et toujours « en cours »

Vos élus travaillent même si vous, administrés n'en voyez guère la concrétisation sur le terrain malheureusement. Parfois vous vous impatientez à juste titre ...

On vous explique : Nous nous heurtons au **faible montant des subventions** accordées et à leur **délai de notification** (quand elles sont accordées !!) sachant qu'il nous est interdit de commencer les travaux avant ces notifications au risque de les perdre, d'où le retard pris dans la réalisation des travaux.

Pour preuve :

- **Juin 2020** un formidable projet de **groupe scolaire** lancé par le SIRP concernant le bâtiment et la commune de COULOMMES qui met à disposition le terrain et gère les démarches pour permettre l'accès. De notre côté tout a été fait avec l'achat à hauteur de 20 000 euros des parcelles de terrain afin d'élargir la voie d'accès. Premières demandes de subventions faites en 2021.....Chaque année des refus préfectoraux et en août 2024 quatrième refus ...pas de DSIL* !!!! Bien évidemment chacun comprendra que sans cette aide financière de l'état à hauteur de 400 000 euros nos finances ne nous permettent pas, hélas, d'avancer sur ce projet....une nouvelle demande sera faite en 2025 !!!!!

Conclusion : **peut-être au bout de 5 années ce projet avancera**. Dommage pour toute une génération d'écoliers qui devaient entrer au CP dans une école neuve avec cantine et centre de loisirs sur place et qui finalement entrèrent en 6^{ème} avant que ce groupe scolaire ne voit le jour.

- **10 mars 2023** RV à la gendarmerie de Melun concernant notre projet d'installation de **caméras de vidéo protection** sur notre commune...été 2023 signature du devis de 84 700 euros et demandes de subvention : mai 2024 accord du département pour 10 000 euros, août 2024, DETR accordée par Monsieur le Sous-Préfet à hauteur de 20 000 euros mais refus de la Région pour 24 000 euros...Nouvelle demande prévue en 2025Si on est optimiste ces caméras ne pourront pas être installées avant le printemps 2026..... 3 ans !!!!! Solde à la **charge de la commune : 30 000 euros**.
- **Début d'année 2023** projet d'installation de **2 candélabres Rue des Prés**, subventionné par le SDESM. Mars 2023 déclaration du projet pour un coût de 7 400 euros , accord de subvention le 23 novembre : 1 850 euros12 mai 2024 rendez-vous sur site pour décider des emplacements de mise en place de ces candélabres qui devraient avoir lieu en septembre... **1 an et demi** entre la décision du Conseil et la réalisation des travaux ! Solde à la **charge de la commune : 5 550 euros !!**
- Rappelez-vous, dans le bulletin DES ECHOS de septembre dernier on vous annonçait une bonne nouvelle : projet décidé au **printemps 2023 d'un rond-point** permettant de couper la D228 en toute sécurité. Le financement était acté !!! A ce jour, aucun engin de terrassement en vue !!!!!

Déjà **1 an et demi !!**

- Après plusieurs pannes de chauffage le Conseil délibère le 23 novembre et décide de changer notre mode de chauffage pour remplacer le fioul par **une pompe à chaleur : coût total 46 000 euros**. On nous assure d'être subventionnés...début 2024 la notification tombe : nous aurons **5 600 euros**..... subvention que nous n'avons d'ailleurs pas encore touchée à ce jour !!! Solde à la **charge de la commune 40 000 euros !!!**

Confrontés à la lenteur administrative, lorsque les travaux présentent un caractère plus urgent, nous avons recours à de l'autofinancement comme pour le remplacement de la porte de l'atelier communal : maçonnerie 13 314 euros et rideau + branchement électrique 7 500 euros soit **plus de 20 000 euros d'investissement**.

Pour terminer je n'évoquerai pas en détails nos soucis pour régler le moindre problème administratif : pas de réponse de nos correspondants ou « on vous rappellera ».

La meilleure illustration de mes propos : les branchements à la fibre !!! Vous êtes nombreux à nous faire part de vos soucis et, malgré nos efforts, nous ne sommes pas plus efficaces que vous !!!!!

Vous comprendrez que parfois, après une journée passée à la mairie, nous rentrons complètement démotivés avec le sentiment d'inefficacité.

Mais, vous nous avez confié une mission : faire avancer notre village alors, chaque matin, rechargés en énergie, nous repartons : courriers, mails, appels téléphoniques... Les 6 années de ce mandat s'écoulent rapidement et il faut avancer.

Alors ne pas s'avouer vaincus, ne pas baisser les bras, c'est notre devoir envers vous et nous le remplissons d'autant que notre rôle d'élus nous apporte aussi des satisfactions à l'occasion de rencontres avec vous : très souvent bienveillantes et chaleureuses.

Merci à vous.

**Madame le Maire
et son équipe municipale.**

*DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

En images ça s'est passé dans notre village au cours des derniers mois

1 octobre 2023 : fin des travaux de renforcement du réseau électrique



12 octobre 2023 : prix des maisons fleuries

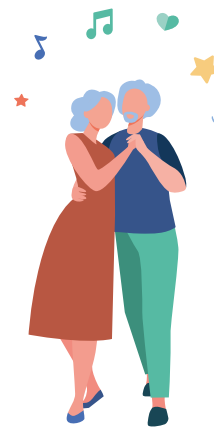


29 octobre : repas des Anciens à Sancy





29 octobre : repas des Anciens à Sancy (suite)



11 novembre 2023 : cérémonie de l'armistice



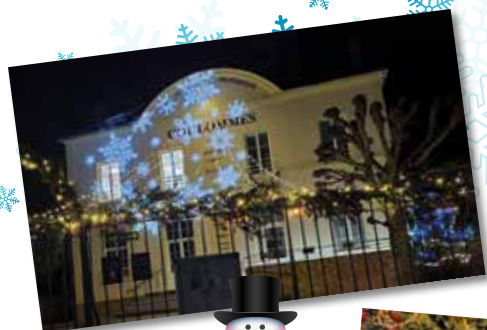
En présence de Madame la Députée



17 novembre 2023 : soirée Beaujolais



Décembre 2023 : les festivités en attendant Noël





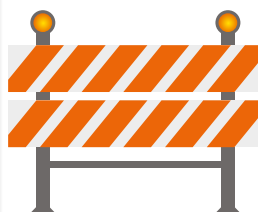
15 janvier 2024 : réhabilitation du trottoir devant l'église



Samedi 30 mars : pâques en version pluie



Mardi 2 avril : curage du réseau des eaux de pluie



Depuis des années en cas de fortes précipitations, les égouts de la place de l'église débordaient... ce ne sera plus le cas dorénavant car les racines des arbres qui obstruaient l'écoulement ont été enlevées.



3 avril 2024 : inspection BTA de la Gendarmerie de Crécy



Nous avons eu l'honneur de recevoir le Commandant SAUVAGE de la caserne de Coulommès et le Major COHEN avec son équipe de Crécy à l'occasion de leur inspection générale annuelle. Pour l'occasion, nous avons mis à leur disposition la salle polyvalente ainsi que les moyens multimédia nécessaires.

15 avril 2024 : début des travaux pour la mise en place de la pompe à chaleur



8 mai 2024 : cérémonie de l'armistice



Commémoration
armistice
8 mai 1945



20 mai 2024 : début des travaux de changement de la porte de l'atelier



Suite à une tentative de cambriolage en ce début de printemps, la porte de l'atelier était devenue totalement inutilisable. Nous avons été contraints de changer celle-ci incluant tous les travaux qui s'imposaient et le rafraîchissement du ravalement. C'est une très belle réalisation pour la commune !



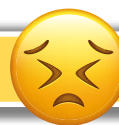
26 mai 2024 : livraison du nouveau tracteur de la commune



1 juin 2024 : la fête du printemps

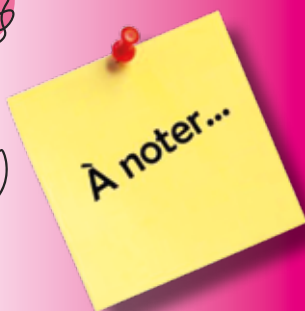


... l'hiver était encore là !



Merci aux quelques courageux d'être venus profiter des structures malgré les conditions météorologiques.





Une tradition
municipale maintenant :
l'ensemble de l'équipe
a distribué le
samedi 25 mai
à travers tout le village,
la rose de la fête des Mères.



Juin / juillet 2024 : les élections



Trois dimanches d'élections en cinq semaines : l'équipe municipale a été bien mobilisée durant cette période assurant par équipes de 3 une permanence de 8H00 à 18H00 sans compter les opérations de dépouillement ainsi que la transmission des résultats.

24 juin 2024 : remise des calculatrices aux CM2



Nous avons souhaité de bonnes vacances à tous les élèves ainsi qu'à Madame BENIAES leur enseignante.
Nous nous retrouverons le 2 septembre pour une nouvelle année scolaire.

Aux nouveaux arrivants à Coulommès



Bienvenue aux nouveaux habitants,

Nombreuses sont les familles qui se sont installées chez nous au cours de ces 12 derniers mois, que ce soit rue de Bretagne dans les nouvelles constructions ou au cœur du village, Grande Rue, Place de l'Eglise....

Nous leur souhaitons à tous la bienvenue à Coulommès et nous nous tenons à leur disposition en mairie pour répondre à toutes leurs interrogations. Ils seront reçus avec le sourire par notre secrétaire et Madame le Maire lors des permanences.

Les adjoints se tiennent également à leur disposition le samedi de 10 h à 12 h.

Par ailleurs toutes les informations pratiques sont consultables sur le site de la commune (Vivre à Coulommès ➔ 👉 Vous venez d'arriver à Coulommès !).



👉 Inscriptions scolaires

Très important : dès votre arrivée dans le village il faut procéder à l'inscription à l'école pour vos enfants âgés de 3 à 12 ans.

D'abord passer en mairie remplir une fiche de demande d'inscription qui sera signée par Madame le Maire

Avec ce document contacter le Directeur ou la Directrice de l'école qui procèdera à l'intégration après avoir recensé des informations notamment médicales.

- Maternelles : Mme KOCHER // 01-60-25-62-06 // ce.0771794G@ac-creteil.fr
- CP/CE1/CE2 : Mr BICH // 01 60 61 81 33 // ce.0770268Y@ac-creteil.fr
- CM1/CM2 : Mme BENIAES // 01 60 25 70 26 // ce.0770251E@ac-creteil.fr

👉 Inscriptions Cantine/Périscolaire Tarification pour 2024/2025

Tous les enfants déjeunent à Sancy, commune qui gère les inscriptions et la facturation.
Tél : 09 62 16 61 17 // Mail : cantineperiscolsancy@orange .fr

👉 Horaires du Périscolaire

Uniquement les jours d'école : de 7 h à 9 h et de 17 h à 19 h

Vous souhaitez réaliser des travaux extérieurs



aux déclarations

Petit rappel important :

Selon les travaux extérieurs que vous souhaitez réaliser, vous devez demander des autorisations au préalable. Lesquelles ? La photo ci-dessous résume bien les différents cas.

Vous souhaitez de plus amples renseignements, n'hésitez-pas à contacter le secrétariat de la Mairie ou rendez-vous sur le site service-public.fr

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIEURES : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

**A
Venir !**

Création du Conseil Municipal des Enfants CME



Tu es Coulommoise/ Coulommois ?

Tu es scolarisé(e) en CE2/CM1/CM2 ou en 6ème et 5ème ?

Tu désires t'investir dans ta commune et innover ?

👉 **ENGAGE-TOI** 👈

👉 **EXPRIME-TOI** 👈

DEVIENS



CONSEILLER MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants

- Permet de donner la parole aux jeunes de la commune.
- Des enfants Coulommois seront élus pour représenter leurs camarades, donner leur avis et participer à la vie locale.

Domaines d'intervention

- La solidarité
- L'environnement et le développement durable
- La propreté
- L'aménagement d'aires de jeux ou de convivialité



**CONSEIL
MUNICIPAL
D'ENFANTS**

Des informations complémentaires à suivre très prochainement



Participation citoyenne



Tous investis pour la sécurité

Mise en place à la rentrée du dispositif « PARTICIPATION CITOYENNE »

Les objectifs de ce dispositif :

- Associer les habitants à la sécurité, à la prévention de la délinquance,
- Développer une attitude solidaire et attentive et la vigilance dans la vie quotidienne (personne suspecte, véhicule douteux)
- Renforcer la coopération avec la gendarmerie

Les étapes antérieures à la mise en place de ce dispositif dans notre village :

- Rencontre entre le Gendarme Florent MARINIER et les élus pour explication du dispositif
- Validation en Conseil municipal
- Signature d'un protocole entre
 - l'Etat représenté par Monsieur le Préfet Pierre ORY
 - La gendarmerie Nationale représentée par le Colonel DURIER, Commandant du groupement de gendarmerie de Seine et Marne
 - La commune, représentée par Madame le Maire Françoise BERNARD

Ce protocole a été signé le 7 mai 2024 et nous sommes donc en mesure de mettre en place la PARTICIPATION CITOYENNE.

Une réunion publique animée par le gendarme Florent MARINIER a eu lieu le samedi 14 septembre à 10 h 30 pour répondre à toutes les questions des Coulommois.

**Attention : Ce dispositif ne consiste pas à se substituer à la gendarmerie...
VIGILANT mais PAS VIGILE**

Les 10 règles de la sécurité numérique



Que ce soit dans un cadre professionnel ou personnel, l'utilisation des outils numériques ne cesse de croître et de se diversifier. Ordinateurs de bureau ou portables, téléphones mobiles, tablettes, objets connectés... Ils font de plus en plus partie de notre quotidien. Cette intensification des usages représente pour les cybercriminels une opportunité de développer leurs attaques.

Comment se protéger au mieux face à ces risques ?

Voici 10 bonnes pratiques essentielles à adopter pour assurer votre sécurité numérique.



source :



1. Protégez vos accès avec des mots de passe solides
2. Sauvegardez vos données régulièrement
3. Appliquez les mises à jour de vos appareils régulièrement
4. Utilisez un antivirus
5. Téléchargez vos applications uniquement sur des sites officiels
6. Méfiez-vous des messages inattendus (email, sms...)
7. Vérifiez les sites sur lesquels vous faites vos achats
8. Maîtrisez vos réseaux sociaux
9. Séparez vos usages personnels et professionnels
10. Evitez les réseaux Wifi publics ou inconnus

Pour approfondir cet article consultez www.cybermalveillance.gouv.fr/



Infos diverses



Afin de respecter la tranquillité de chacun, petit rappel des horaires autorisés pour le bruit et l'utilisation des engins à moteur :

- 👉 La semaine de 8H00 à 20H00
- 👉 Le samedi de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- 👉 Le dimanche et jours fériés de 10H00 à 12H00



Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne



Vous venez d'arriver et vous n'avez pas de poubelles, vous avez un problème de ramassage ou vous ne vous souvenez plus des jours de passage 👉 coulommès.fr ou covaltri77.fr



Tarifs de location de la salle polyvalente

RAPPEL	Week-end	Journée
Coulommois	550€ (2 wkd)	300€
	880€ (+ de 2 wkd)	X
Associations	1 offerte sinon 550€	X
Extérieurs	880€	X



AGENDA

- **Dimanche 13 octobre** : repas des Aînés à Coulommès
- **Jeudi 31 octobre** : Halloween (à confirmer)
- **Lundi 11 novembre** : cérémonie de commémoration
- **Samedi 30 novembre** : décoration du sapin de Noël
- **Samedi 14 décembre** : passage du Père Noël et distribution des colis aux Aînés

*Le prochain "les Echos de Coulommès"
prévu pour septembre 2025*



Le secrétariat est ouvert au public :
le lundi, mardi de 15h à 17h,
le jeudi de 17h à 19h
le samedi matin de 9h à 12h.

Vous serez accueillis avec le sourire
par Madame Annie Huberdeau.

Madame le Maire vous reçoit
sur rendez-vous le lundi, mardi
et aux heures de permanence
du jeudi et du samedi.

Pour nous contacter



01.60.25.72.32



mairie@coulommès.fr

Pour nous suivre



coulommès.fr



@echoscoulommès



Mairie-De-Coulommès-et-les-environs

Directrice de la Publication : **Françoise BERNARD**

Rédaction : **Françoise BERNARD, JM DELINOTTE**

Mise en page : **JM DELINOTTE, JD Communication Graphiques**

Email de contact : **mairie@coulommès.fr**

Impression : **JD Communication Graphiques. www.jdcg.fr**

